

Le ministre congolais de la Justice contre-attaque

Justice Pour son avocat belge, ce dossier contre M. Thambwe est strictement politique.

Depuis un peu plus d'un an, un dossier est à l'instruction en Belgique contre l'actuel ministre congolais de la Justice, M. Thambwe Mwamba. Il est poursuivi, notamment, pour crime de guerre et crime contre l'humanité pour avoir fait abattre un avion qui transportait des civils en octobre 1998 près de Kindu. M. Mwamba était alors membre du RCD, une rébellion hostile au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila.

Pour M^e Laurent Kennes, l'avocat de M. Thambwe Mwamba en Belgique, *"cette plainte émane d'un ou plusieurs particuliers et est manifestement dictée par des motifs strictement politiques. Il y a un an, au moment où mon client a appris l'existence de ce dossier par voie de presse, il avait, immédiatement, communiqué à ce propos et indiqué que, plus qu'un autre, compte tenu de sa fonction en qualité de ministre de la Justice, il entendait pleinement respecter l'enquête en cours et ne souhaitait pas déplacer les débats dans les médias. Il s'était également exprimé sur les principaux faits qui lui étaient ainsi reprochés."*

L'avocat insiste sur le fait que *"depuis lors, il n'a jamais été entendu ni n'a eu la moindre information relative à l'évolution de l'enquête, si ce n'est que celle-ci avait été renvoyée au parquet fédéral"*.

Un renvoi qui s'explique par le fait que seul le parquet fédéral peut autoriser la justice belge à engager des poursuites dans le cadre de crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide commis hors du territoire belge. Mais la cour d'appel de la chambre des mi-

ses en accusation doit encore dire, normalement cet automne, si la justice belge est compétente dans ce dossier.

M^e Kennes insiste sur le fait que *"les faits reprochés à son client le sont par des particuliers et non par la justice"*.

"Ni autorité, ni compétence militaire"

Alexis Thambwe Mwamba, pour sa part, a toujours nié toute responsabilité dans le crash du Boeing 727 de la compagnie Congo Airlines le 18 octobre 1998 près de Kindu. S'il a revendiqué l'attentat sur les ondes de RFI le lendemain des faits, l'actuel ministre congolais de la Justice a toujours expliqué qu'il ne disposait ni d'une autorité, ni de compétence militaire au sein du mouvement RCD. Il était responsable des relations extérieures et a été informé, après le crash, de celui-ci. *"Il s'est borné à informer le public, pour le compte du RCD, des raisons pour lesquelles des militaires de ce mouvement avaient tiré un missile sur l'avion. Il n'a donc posé aucun acte en lien avec cet événement dramatique"*, explique encore son avocat belge.

Aujourd'hui, outre ce dossier, pour lequel, rappelons-le, la cour d'appel doit encore se prononcer sur la compétence de la Belgique, la plainte déposée contre M. Thambwe Mwamba porte aussi sur du blanchiment, du détournement de biens publics ou du faux et usage de faux.

"On parle d'un achat en liquide pour un appartement, ce qui sous-entend qu'il s'agit d'argent détourné ou le fruit d'une corruption quelconque de la part de mon client", poursuit M^e Kennes. *"Il n'en est rien et la justice belge pourra rapidement s'en apercevoir. Mon client a acheté il y a plus de quarante ans un immeuble si-*

tué avenue des Aubépines, à Uccle. L'achat a été réalisé alors avec un crédit auprès de la Belgoise. Des années plus tard, son épouse et lui ont vendu cette maison pour acheter une villa à Rhode-Saint-Genèse. En 2012, ils ont réalisé un crédit-pont auprès d'une institution bancaire pour acquérir un appartement situé à Uccle. Le crédit a été remboursé peu après dès que la vente de la villa de Rhode-Saint-Genèse a été réalisée. Il n'y a jamais eu de paiement "en liquide", comme cela a été erronément affirmé. Il s'agit d'une somme prêtée par une banque, mise à disposition de son compte bancaire et qui a été payée sur le compte du notaire du vendeur. L'origine est parfaitement légitime."

"Un dossier strictement congolais"

Les plaignants reprochent aussi au ministre congolais de la Justice d'avoir commis un faux en 2016 quand il a sorti un arrêt pour rendre sa nationalité congolaise à M. Samy Badibanga, futur Premier ministre congolais, qui avait obtenu quelques années plus tôt la nationalité belge. M. Badibanga n'a jamais entrepris les démarches en Belgique pour renoncer à sa nationalité belge, M. Thambwe Mwamba s'est substitué illégalement aux autorités belges, selon les plaignants.

"Ce document a été établi au Congo et on voit mal en quoi cela concernerait les autorités belges, explique M^e Kennes. Qui plus est, il n'y a là aucune altération de la vérité, c'est-à-dire aucun mensonge. Le seul grief formulé est que ce document aurait été irrégulier, ce qui est par ailleurs inexact en droit congolais."

Le ministre congolais de la Justice répète encore qu'il se tient à la disposition de la justice belge pour être entendu.

Hubert Leclercq